

Argenton-sur-Creuse

d'une rive à l'autre



> Santé

La Maison de santé pluridisciplinaire, un atout pour la ville.

> Brèves

La création d'une zone de rencontre en centre-ville.

> Évènements

La Cantate du Pays d'Argenton fête ses 20 ans.

> Patrimoine

Les moulins et « écluses », un patrimoine argentonnois.



Mairie

Adresse : 69, rue Auclerc-Descottes
Horaires : du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;
le samedi, de 8h30 à 12h00.
Tél : 02 54 24 12 50
Mail : contact@mairie-argenton-sur-creuse.fr
Site : www.mairieargentonsurcreuse.com
Fermeture : mercredi 11 novembre 2015, vendredi 25 décembre 2015,
samedi 26 décembre 2015, vendredi 1^{er} janvier 2016 et samedi 2 janvier 2016.

Conseil municipal

Prochaines réunions : vendredi 16 octobre à 20h30
vendredi 11 décembre à 20h30.
Les procès-verbaux sont consultables à la Mairie et sur le site Internet
(www.mairieargentonsurcreuse.com).

Elections régionales

Le scrutin des élections régionales se déroulera les dimanches 6 et 13 décembre 2015.

Service Accueil de la Mairie

Vous pouvez effectuer un certain nombre de démarches auprès de l'accueil de la mairie :

- obtenir un acte d'état civil (naissance, mariage, décès)
- obtenir un passeport
- obtenir une carte d'identité
- vous inscrire sur la liste électorale
- acheter une concession au cimetière
- effectuer le recensement citoyen obligatoire à partir de 16 ans
- effectuer les formalités d'immatriculation en cas de changement, vente, achat d'un véhicule
- obtenir un duplicata de permis de conduire suite à une perte ou un vol
- obtenir un permis de conduire international
- intégrer le dispositif "Alerte Canicule"
- signaler un changement d'adresse, permettant la mise à jour des fichiers vous concernant, notamment pour les facturations et la liste électorale.

La liste des pièces à fournir ainsi que les formulaires à télécharger et à compléter sont disponibles sur le site de la mairie : www.mairieargentonsurcreuse.com, rubrique « démarches pratiques », puis « état civil / AG / élections »

Certaines formalités ne peuvent pas s'accomplir par courrier et nécessiteront votre déplacement obligatoire en mairie.

Pour toute information, vous pouvez vous déplacer en mairie ou téléphoner au 02 54 24 12 50, aux horaires d'ouverture, ou adresser un courriel aux adresses suivantes :

- questions générales : contact@mairie-argenton-sur-creuse.fr
- questions concernant les Elections : elections@mairie-argenton-sur-creuse.fr
- questions concernant l'Etat-civil, les Cimetières et Titres de Séjours : etat-civil@mairie-argenton-sur-creuse.fr

Service des objets trouvés

Nous vous remercions de bien vouloir déposer à l'accueil de la mairie les objets que vous pourriez trouver. Pour information, il est inutile de les remettre à la gendarmerie ou à la police municipale car les objets perdus sont par la suite conservés dans les locaux de la mairie.

Les personnes qui recherchent un objet perdu doivent également se présenter à l'accueil de la mairie pour vérifier si l'objet y a été déposé, en précisant la date de la perte et en donnant une description précise.

Rappel de quelques règles en matière d'urbanisme

Certains travaux, constructions, installations et aménagements ne nécessitent pas de permis de construire mais sont soumis à une Déclaration Préalable à déposer ou envoyer à la mairie (services techniques) :

- la modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment : toiture, percement ou fermeture d'une fenêtre, ravalement de façade, changement de menuiseries, etc. ;
- une construction nouvelle créant une surface hors oeuvre brute (SHOB) comprise entre 2m² et 20m² ;
- l'agrandissement d'une construction, créant une surface hors oeuvre brute comprise entre 2m² et 20m² ;
- la transformation de plus de 10m² de surface hors oeuvre brute en surface hors oeuvre nette (SHON) ;
- le changement de destination d'un bâtiment, par exemple la conversion d'un local commercial en local d'habitation, même lorsque cela n'implique pas de travaux.

La liste des pièces à fournir ainsi que les formulaires à télécharger et à compléter sont disponibles sur le site de la mairie : www.mairieargentonsurcreuse.com, rubrique « démarches pratiques », puis « services techniques ».

Pour toute information, vous pouvez vous déplacer en mairie auprès des services techniques ou téléphoner au 02 54 24 12 50, aux horaires d'ouverture, ou adresser un courriel à l'adresse suivante : service.technique@mairie-argenton-sur-creuse.fr

Office de Tourisme

Adresse : 13 place de la République.
Horaires : octobre à mars, du mardi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Tél : 02 54 24 05 30.
Site : www.ot-argenton-sur-creuse.fr
Fermeture : mercredi 11 novembre, vendredi 25 décembre 2015 et vendredi 1^{er} janvier 2016.
Des visites guidées de la ville peuvent être organisées.

Sacs à déjections canines

Afin de permettre aux propriétaires de chiens de respecter l'espace public, un distributeur de sacs à déjections canines est déjà à leur disposition au Parc Scévole, côté parking.
Des sacs à déjections canines sont également distribués gratuitement à l'accueil de la mairie et à l'accueil de l'office de tourisme.

Collecte des ordures ménagères

Sont annulées :

- la collecte du jeudi 12 novembre pour le secteur d'Argenton-Ville
- la collecte du vendredi 25 décembre pour les secteurs d'Argenton-commerces et Argenton-écarts
- la collecte du vendredi 1er janvier pour les secteurs d'Argenton-commerces et Argenton-écarts

Cérémonies patriotiques

Mercredi 11 novembre : journée de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et d'hommage rendu à tous les morts pour la France.
Les horaires des cérémonies seront affichés à l'Office du Tourisme et à la Mairie au moins une semaine avant.

État-civil

NAISSANCES du 01/05/2015 au 31/08/2015

Le 14/05/2015: **Thyméo DISCOURS**. : Lucas DELORME GALOT. Le 18/05/2015: **Nohan TON**. Le 27/05/2015: **Emilie VANDERBOUHEDE**. Le 28/05/2015: **Ziggy RAAB**.
Le 12/06/2015: **Maëlys CHESNEL**. Le 20/06/2015: **Lilian MURITH**. Le 09/07/2015: **Mehdi VALENTIN**. Le 03/07/2015: **Djino MARCHIVE**. Le 13/07/2015: **Stéphane LETOURNEUR**. Le 15/07/2015: **Soan RIGAUD**; **Samuel LASSERRE GARNIER**. Le 20/07/2015: **Maylisse DEGRELLE**. Le 21/07/2015: **Valentina HOUËL**. Le 23/07/2015: **Matéo CHARPENTIER**. Le 29/07/2015: **Marius DEMORGE**. Le 01/08/2015: **Léo CHASSIN**. Le 08/08/2015: **Aaron FEIGNON**. Le 13/08/2015: **Maël MARIÉ FOULON**. Le 16/08/2015: **Lounes SAÏD**.

MARIAGES du 01/05/2015 au 31/08/2015

Le 09/05/2015: **Yamisel SANTANA FLEITAS** et **David BOISJOT**. Le 06/06/2015: **Fabien CHEVRY** et **Jessica BRASSEUR**. Le 13/06/2015: **Jérôme LIGNOUX** et **Blandine JACQUIN**. Le 11/07/2015: **Olivier GIRAULT** et **Sabine ROBIN**; **Mathieu DEGHESSELLE** et **Lucie MARECHAL**. Le 25/07/2015: **Laurent UNGERER** et **Justine CLAVERIE**. Le 08/08/2015: **Denis POUPART** et **Marie-Anne CHAUVAT**.

DECES du 01/05/2015 au 31/08/2015

Le 03/05/2015: **Alain HUGOND**, 52 ans. Le 06/05/2015: **René GONCALVES-FERREIRA**, 78 ans. Le 11/05/2015: **Paulette POIRON**, veuve COLLIN, 95 ans. Le 16/05/2015: **Patrick LIGIER**, 52 ans. Le 20/05/2015: **Gilberte BERTHIAS**, 86 ans. Le 31/05/2015: **Irène BRÉJAUD**, veuve JOURNAUD, 87 ans. Le 05/06/2015: **Gérard GERBAUD**, 63 ans. Le 06/06/2015: **Simone GLOMOT**, veuve BRANÇON, 73 ans. Le 10/06/2015: **Roger MAILLET**, 95 ans. **Josette GAY**, veuve LAROCHE, 85 ans. Le 17/06/2015: **Véronique GRAINDORGE**, 51 ans. Le 19/06/2015: **Marie MERIGOT**, veuve BIENVENU, 96 ans. Le 22/06/2015: **Jean-Pierre DE BUCK**, 66 ans. Le 27/06/2015: **Marianne MONTEILLER**, 70 ans. Le 28/06/2015: **Georgette CHAUVET**, 88 ans. Le 01/07/2015: **Jean GUIGNERAT**, 82 ans. Le 03/07/2015: **Yvette JULIA**, veuve ETIENNE, 95 ans. Le 20/07/2015: **Suzanne CHOPLIN**, veuve BRANSOLLE, 88 ans. Le 25/07/2015: **Ginette BOGNER**, veuve ALAMICHELLE, 88 ans. Le 27/07/2015: **Juliette NORMAND**, 87 ans. Le 06/08/2015: **Charlotte GILLARD**, veuve MAILLARD, 87 ans. Le 07/08/2015: **Georges VARAILLON**, 86 ans. **Jean-Pierre BERNARD**, 74 ans; **Marcel LE-GODAIS**, 81 ans. Le 14/08/2015: **Jean-Philippe HOLTZMANN**, 59 ans. Le 15/08/2015: **Jacques BOUZANNE**, 65 ans. Le 22/08/2015: **Louise SEPTIER**, veuve MARTIN, 86 ans. Le 28/08/2015: **René GAULTIER**, 72 ans. Le 29/08/2015: **Claudette MOREAU**, épouse MISME, 86 ans.



Sommaire

| | |
|--|-----|
| ■ infos pratiques | 2 |
| ■ éditorial | 3 |
| ■ dossier | 4-5 |
| La Maison de santé pluridisciplinaire | |
| ■ brèves | 4-5 |
| ■ communauté de communes | 6 |
| Le relais assistant(e)s maternel(le)s | |
| ■ expressions politiques | 6 |
| ■ vie associative | 7 |
| Le sport à Argenton-sur-Creuse | |
| ■ acteur économique | 7 |
| Le magasin « Le Lutin » | |
| ■ évènements | 8 |
| La Cantate du Pays d'Argenton fête ses 20 ans | |
| ■ patrimoine | 8 |
| Les moulins et « écluses », un patrimoine argentonnois | |

Bulletin municipal d'information
d'Argenton-sur-Creuse

Direction de la publication :
Vincent Millan

Crédits photos :
J.-M. DEREI - Droits réservés

Réalisation :
Imprimerie Le Trépan/Studio HachBé

Impression :
Groupe Sodimass
36800 Le Pont Chrétien

> éditorial

Chers Argentonnoises et Argentonnois,

Aujourd'hui, déjà, à Argenton, associations et commerçants se mobilisent avec la municipalité pour préparer la fin de l'année. Tous ensemble nous œuvrons pour que tous les habitants de notre territoire, avec leurs familles ou amis qui viendront séjourner chez eux, passent de très bonnes fêtes.

Si vous parcourez notre dépliant « un automne en ville » vous pourrez prendre connaissance de tous les évènements et divertissements familiaux qui vous seront proposés avant ou pendant les vacances de Noël : le goûter des anciens le 22 novembre à l'Espace Jean Frappat, le « Père Noël sur le toit » le 19 décembre place de la République et la soirée de la Saint-Sylvestre à l'Espace Jean Frappat. Le bulletin municipal que vous avez en main vous parlera aussi plus en détail du spectacle « Au cabaret de Ginette » organisé par l'association la Cantate du Pays d'Argenton les 19 et 20 décembre.

Deux marchés de Noël seront organisés, le premier par le comité de jumelage à la Halle les 28 et 29 novembre et le second par l'Office de Tourisme place de la République le 19 décembre. Le marché couvert sera quant à lui ouvert, en plus des samedis, les jeudis 24 et 31 décembre.

Enfin, tous les jours, les commerçants du centre-ville sont à votre disposition et toujours ravis de vous accueillir dans leurs magasins pour vos cadeaux, vos repas, vos tenues, votre maison. Je ne peux que vous inviter à flâner dans les rues, regarder les vitrines et bien sûr entrer dans les boutiques. Notre ville sera décorée comme chaque année et de multiples animations vous seront proposées par l'union des commerçants du 12 au 31 décembre.

Il est encore bien trop tôt pour vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année mais sachez que tous nous serons attentifs à ce qu'elles soient pour vous un moment très agréable et qu'elles restent un excellent souvenir.



Vincent Millan
Maire d'Argenton-sur-Creuse



La création d'une zone de rencontre au centre-ville d'Argenton

Depuis le 6 juillet 2015, une zone de rencontre a été mise en place au centre-ville d'Argenton.

Elle englobe la place de la République, la rue Charles Brillaud, la rue des Tanneurs, la rue Grande et la rue du Point du Jour.

Une zone de rencontre est un partage de voirie destiné à sécuriser les circulations piétonnes et cyclistes, par la cohabitation entre piétons et véhicules à faible vitesse, au centre de la rue.

Trois principes s'appliquent au sein de cette zone :

- Les piétons sont prioritaires, ils peuvent donc marcher sur la chaussée mais sans y stationner.

- Les cyclistes ont la possibilité de circuler à double-sens, même dans les rues indiquées en sens interdit.

Attention : les doubles sens sont réservés aux bicyclettes et interdits aux « deux-roues » motorisés (cyclo-moteurs, scooters, motos...).

- La circulation des véhicules motorisés est possible mais la vitesse est limitée à 20 km/h. Les automobilistes doivent être vigilants et rouler au pas pour ne pas mettre les piétons et les cyclistes en danger.

Le stationnement est interdit sauf sur les emplacements prévus à cet effet. Parmi ces emplacements, des places « arrêts minutes », où le stationnement est limité à 10 mn, ont été positionnées rue Grande. Sur les autres emplacements, le stationnement est limité à 1 heure 30 (zone bleue), nécessitant l'utilisation d'un disque indiquant l'horaire de début.

Le stationnement en dehors des emplacements matérialisés est considéré comme gênant et sera sanctionné par une contravention.

Un espace partagé pour plus de sécurité... et de courtoisie.

La Maison de santé pluridisciplinaire : un atout pour la ville

Créer une Maison de santé pluridisciplinaire à Argenton-sur-Creuse, telle était la promesse faite lors de la campagne pour les élections municipales de 2008 par la liste conduite par Michel Sapin. Une fois élue, l'équipe s'est immédiatement mise à la tâche avec comme coordinateur, le docteur Michel Quinet.

Au regard des besoins de la population, d'une démographie médicale menacée, tant localement qu'au niveau national, d'un avant-projet déjà bien avancé, les professionnels de santé d'Argenton se sont très vite mobilisés autour du projet, soucieux d'améliorer la qualité des soins sur le territoire.

La collaboration étroite entre l'association des professionnels de santé, présidée par le docteur Philippe Chevet, et la municipalité, a permis la réalisation rapide de cette construction d'envergure qui a ouvert ses portes en novembre 2012.

Les objectifs de la Maison de santé pluridisciplinaire sont les suivants :

- Simplifier l'accès aux soins primaires par la présence d'un accueil et de professionnels durant la journée, et d'une maison de garde la nuit, en liaison avec le SAMU 36;
- Elargir l'offre de soins en proposant des consultations pluridisciplinaires de santé ainsi que des consultations de praticiens spécialistes rattachés au Centre hospitalier de Châteauroux;
- Développer les pratiques coopératives en harmonisant les logiciels informatiques;
- Participer à des programmes d'action de santé publique, dans le cadre du réseau

diabète et du réseau insuffisance cardiaque, en partenariat avec le Centre hospitalier de Châteauroux;

- Contribuer à la formation des jeunes praticiens. Plusieurs médecins sont ainsi devenus maîtres de stage, recevant des internes lors de leur cursus universitaire.

La Maison de santé pluridisciplinaire est la plus importante de la région Centre-Val de Loire. Ses spécialistes drainent tout le sud de l'Indre et même le nord de la Creuse.

Le rôle de la municipalité est de continuer à améliorer ce pôle. Divers projets sont actuellement en cours d'élaboration visant à :

- Renforcer les consultations spécialisées, en lien avec le Centre hospitalier de Châteauroux;
- Poursuivre la participation à des actions de santé publique (prévention, éducation...);
- Créer un pôle de radiologie. Ce chantier important, sur lequel un travail est mené depuis plusieurs mois, doit permettre de construire une salle de radiologie et d'organiser techniquement la transmission des images vers le Centre hospitalier de Châteauroux, pour examen. L'étroite collaboration du Centre hospitalier dans ce projet est à souligner.



Entrée de la Maison de santé pluridisciplinaire

Entretien avec le docteur Chevet

Docteur, vous êtes maintenant médecin généraliste à la Maison de santé pluridisciplinaire d'Argenton. En tant que Président des professionnels de santé, vous avez été depuis le début et vous êtes toujours fortement impliqué dans le projet de Maison de santé. Quels sont, pour vous, les bénéfices apportés à la population par cette Maison de santé ?

– C'est avant tout l'offre de soins multiples (généralistes, spécialistes, paramédicaux) proposée dans un même lieu. Ce regroupement permet une meilleure coordination entre praticiens, un parcours de soins entier sur place et donc un meilleur confort de soin pour les patients. Ainsi, je connais des personnes qui envisageaient de quitter Argenton pour se rapprocher d'une grande ville, par peur de se retrouver loin des centres de soins. L'ouverture de la Maison de santé les a rassurés et leur a permis de rester dans notre ville ou ses environs. L'attractivité de la Maison de santé est avérée : on constate depuis le début une augmentation sensible et régulière du nombre de consultations et de patients. Car la réputation de cette Maison de santé grandit et lui permet de rayonner bien au-delà d'Argenton sur Creuse.

Et pour les praticiens ? Quels avantages trouvent-ils à travailler dans cette Maison de santé ?

– Pour les professionnels, le bénéfice est certain : par rapport à un exercice individuel, ce regroupement des compétences dans un même lieu est extrêmement enrichissant, en ce qu'il permet les échanges entre eux, et l'établissement de stratégies de soins. Il y a en effet énormément de collaboration entre les praticiens, une grande entente entre eux, une « super ambiance », il faut le souligner, et donc un confort de travail inégalable. Nous constatons d'ailleurs que de jeunes praticiens venus en stage à la Maison de santé n'hésitent pas à y revenir pour des remplacements, car ils sont très enthousiasmés par cette structure et le confort de travail qu'ils y trouvent.

Parlons donc de l'avenir. Pensez-vous que la Maison de santé peut décider de jeunes praticiens à prendre la relève et à s'installer à Argenton ?

– Oui, je pense que la réputation grandissante de la Maison de santé peut y contri-



buer. La Maison de santé est une structure qui répond à ce que souhaitent les jeunes médecins. Ils y trouvent le confort dont j'ai parlé, le secrétariat, la collaboration entre médecins, la gestion des rendez-vous, etc. La méfiance des étudiants en médecine à l'égard de la campagne, de l'Indre, est souvent due à la méconnaissance de cette médecine rurale. Or les stagiaires de la Maison de santé découvrent une tout autre réalité, bien plus enthousiasmante, et ils sont plus à même d'envisager une installation définitive.

D'autant plus que la Maison de santé est encore en devenir. Les projets sont nombreux...

– Bien sûr. Outre le pôle de radiologie, nous comptons développer encore l'offre de consultations spécialisées (surtout celles liées à la radiologie), la télémédecine qui permet des échanges directs avec des spécialistes, les actions de santé publiques, prévention, éducation, etc. La Maison de santé est encore à développer, et ça, c'est passionnant...

Liste des professionnels présents à la Maison de santé

Outre les 8 médecins généralistes et les 4 cabinets infirmiers, on peut consulter à la Maison de santé dans les domaines suivants : pédicure, podologie, kinésithérapie, ostéopathie, art-thérapie, psychologie, psychiatrie, orthophonie, diététique, dermatologie, tabacologie, cardiologie, chirurgie vasculaire et viscérale, gastro-entérologie, pneumologie, sage-femme.

L'Avant-Scène, 10 ans déjà !

Le 26 février 2005, la salle de l'Avant-Scène ouvrait ses portes au public pour le premier des 276 spectacles qu'elle a proposés aux Argentonnois en dix ans d'existence...

Après l'incendie d'avril 2000, le bâtiment avait été entièrement rénové, transformé en une salle spacieuse, confortable et capable d'accueillir des spectacles de tous ordres. Depuis, sa notoriété ne cesse de grandir et son public de s'étoffer.

Grâce à l'association Avant-scène et à la compagnie Taïko, une programmation professionnelle de qualité y est proposée tout au long de l'année : musique, théâtre, danse, jeune public,...

Dotée de matériel régulièrement renouvelé et modernisé, elle est également ouverte à tous ceux qui souhaitent s'y produire : associatifs, scolaires, professionnels, ... (S'adresser en mairie). Son régisseur y accueille tous les organisateurs, leur apporte son aide et met ses compétences à leur service.

Une plaquette trimestrielle, que vous trouverez dans les commerces, en mairie, à l'Office de Tourisme, présente tous les spectacles de la salle.



Une belle saison au camping

Comme l'année dernière, le camping municipal a encore connu une bonne fréquentation en 2015. On dénombre près de 6280 nuitées pour 1881 séjours, soit un taux d'occupation de 70 %. Les Néerlandais représentent l'essentiel des campeurs, suivis par les Français et les Anglais. Dans les prochains mois, un programme de rénovation du camping est prévu pour améliorer l'accueil des futurs vacanciers.

Le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s au service des familles

Le Relais Assistant(e)s Maternel (le)s (RAM) est un service de la communauté de communes qui fonctionne grâce au soutien technique et financier de la caisse d'allocations familiales de l'Indre. Ses locaux sont situés au sein de l'hôtel des services sociaux, 67, rue Auclert Descottes à Argenton-sur-Creuse. Le service est dirigé par Magali Bachelier, conseillère en économie sociale et familiale.

Le RAM est un lieu neutre d'information générale au service des parents pour connaître les différents modes de garde et la liste des assistants maternels agréés. Il permet d'appréhender le statut des professionnels de l'accueil individuel et la fonction parent-employeur et d'avoir une orientation vers les organismes compétents pour des questions spécifiques.

Le RAM est également un lieu d'animation pour les assistants maternels agréés et les gardes d'enfants à domicile. Il leur offre un espace de rencontre, de réflexion et de partage d'expériences. Il leur propose régulièrement des réunions d'information et d'échanges. Ils sont accueillis avec les

enfants qu'ils gardent pour pratiquer des activités adaptées, sources d'éveil et de découverte (le matin de 10h00 à 11h30, inscription sur le site <http://www.cc-argenton.fr>).

Le RAM travaille en partenariat étroit avec les acteurs locaux de la petite enfance (multi-accueil, PMI, écoles ma-

ternelles...) pour développer la qualité d'accueil du jeune enfant.

Des rendez-vous sont possibles le mardi et le jeudi de 14 à 18h00 et le mercredi de 9 à 12h00.

Téléphone 02 54 24 41 39

ou courriel :

ramcdargenton@orange.fr



Les assistantes maternelles et les enfants lors d'un atelier

> expressions politiques

Majorité municipale

Argenton, comme toutes les communes, est concernée par la baisse des dotations de l'Etat. Il n'est aujourd'hui pas question de dire que c'est indolore et que cela n'a aucune incidence sur le budget de notre ville. Ce serait vous mentir.

Le choix du gouvernement d'associer toutes les collectivités à son programme d'économies peut être discuté et il l'est aussi au sein de notre majorité municipale.

La ville d'Argenton, contrairement à d'autres, n'est pas aux abois. Notre saine gestion depuis 20 ans, accompagnée d'un travail sérieux et constant de maîtrise de dépenses, nous permet d'aborder cette baisse sans remettre en cause le niveau des services rendus à la population, le programme de travaux neufs et la stabilité des impôts. Nous devons, en revanche, différer de un à deux ans certaines opérations visant à entretenir notre patrimoine, que ce soit notre voirie ou nos bâtiments. Ce n'est pas pour autant que rien ne sera fait. Nous veillons toujours à rendre notre ville plus agréable et accueillante notamment avec en 2016 un programme de rénovation du camping.

Opposition municipale

En cette période de rentrée, de nombreux Argentonnais ont été choqués par la disparition des arbres de la Place Carnot, auxquels la plupart d'entre nous étaient attachés pour les avoir toujours connus.

Ils faisaient en effet partie de l'âme du centre-ville et contribuaient à l'attractivité de notre ville, tout comme la fontaine près de l'église, également en voie d'être démolie.

Ces travaux vont en outre durer deux ans, et rendront impraticable la rue Grande en voiture pendant 13 semaines.

Malgré les réserves émises par les commerçants et les riverains, malgré les demandes des conseillers d'opposition de différer ces travaux, aucune concertation n'a jamais été voulue par la municipalité, les réunions organisées par celle-ci ayant pour seul but de faire adhérer la population au projet, sans réelle discussion possible.

Était-il indispensable d'en arriver là ?

Est-ce un exemple de démocratie participative que nos élus prônent tant ? Permettez-nous d'en douter et de rester perplexes sur le bon sens et l'opportunité d'une telle démarche.

Argenton-sur-Creuse, ville sportive

Le sport à Argenton s'appuie sur un socle historique plus que centenaire avec l'Union Sportive Argentonnaise (USA) composée de 17 sections comptant environ 2200 licenciés et 6 salariés. Au sein de cette entité sportive, il est possible de pratiquer : 5 sports collectifs (football, rugby, basketball, handball, volley-ball), 3 sports de raquettes (tennis, badminton et tennis de table), 2 sports aquatiques (natation et plongée) mais également l'athlétisme, le cyclisme, la gymnastique, la pétanque, le tir à l'arc et le karaté.

A elle seule, la section musculation totalise plus de 25 % des licenciés de l'USA en proposant des activités multiples : force athlétique, zumba, step, body sculpt, double impact, stretching, jumping et renforcement musculaire.

Cependant à Argenton, le sport dépasse le cadre de l'USA. D'autres associations permettent de pratiquer : du tai chi chuan, du judo, du yoseikan budo, du free fight, du yoga, du moto cross (trial et enduro), du 4X4, de l'avion, de l'ULM, du VTT, de la danse de toutes sortes, des claquettes, de la remise en forme pour tout âge, et de la marche.



Le Trophée d'argent reçu en 2011 et le stade Georges Marandon

Ces multiples activités sportives vont de pair avec un large panel d'infrastructures :

6 stades, 3 gymnases, 3 courts de tennis couverts et 4 extérieurs, 7 salles d'activités spécialisées, 1 salle de musculation, 1 salle de gymnastique avec 1 mur d'escalade, 3 salles d'évolution, 1 salle de tennis de table, 1 dojo avec 2 tatamis, 1 halle polyvalente, 1 centre aquatique avec 4 bassins, 1 espace sauna et 1 mini-golf, 2 terrains moto et

VTT, 1 pôle athlétisme et des sentiers de randonnée balisés.

En 2011, le comité régional olympique et sportif a décerné à la ville d'Argenton le Trophée d'argent de la commune la plus sportive de sa catégorie. Cette récompense consacrait les efforts de 35 associations locales dynamiques comptant plus de 3 000 licenciés, mais elle soulignait également une volonté municipale de mettre à disposition du plus grand nombre des équipements sportifs de qualité.

> acteur économique

« Le Lutin », un magasin de jouets pour toute la famille

Installé à Argenton-sur-Creuse, tout d'abord rue du Point du Jour puis ensuite rue Grande le magasin de jouets exploité par Xavier Bohy fait la joie des petits et des grands depuis 33 ans.

Après avoir débuté son activité rue du Point du Jour sous le nom « Le p'tit bazar » en 1982, il rejoint la rue Grande en 1987 sous une nouvelle enseigne : « Le Lutin ».



Xavier Bohy devant son magasin « Le Lutin »

Ce commerce intergénérationnel, facilement identifiable grâce à sa façade multicolore fait la joie des petits et des grands. Il se révèle être une véritable caverne d'Ali Baba. Vous y trouverez un large choix de jouets pour les filles et les garçons de tout âge, des jeux nouvelle tendance, mais également les grands classiques tels que le Monopoly, le Scrabble, les puzzles, les jeux de cartes et toujours avec les conseils avisés du maître des lieux.

Xavier Bohy a également su fidéliser sa clientèle puisqu'il est le seul magasin du département à proposer des cyclistes miniatures en métal, d'où l'intérêt des collectionneurs français mais aussi néerlandais. Ces répliques sont fabriquées dans la dernière fonderie française encore en activité. Elle se situe à Aigreville en Seine-et-Marne.

Au Lutin vous trouverez également des tables de ping-pong, de billard ou des baby-foot traditionnels ainsi que de nombreux articles de plein air qui viennent compléter la gamme classique.

Ce commerce est à votre service toute l'année du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h avec une activité plus importante sur la période de fin d'année.



La Cantate du Pays d'Argenton fête ses 20 ans

La chorale créée en 1995 a bien grandi. Elle compte aujourd'hui près de 50 choristes, habitant le Pays du Val de Creuse, tous fiers de porter les couleurs d'Argenton.

La Cantate fête son 20^e anniversaire, fin décembre, à l'Espace Jean Frappat, «Au cabaret de Ginette», pour revivre les années folles...

Tous les mardis soir, en toutes saisons, les choristes se rendent assidûment salle Charles Brillaud. Ils vont répéter inlassablement un répertoire varié, sous la baguette du chef de chœur, Christophe Bordas. La chorale se produit en plusieurs concerts chaque année, dans l'Indre et au-delà. L'association participe ainsi au rayonnement culturel de notre cité, en organisant également dans nos murs, chaque printemps, un concert choral où sont invités d'autres ensembles vocaux.

La Cantate accueille avec plaisir toutes les personnes tentées par le chant, excellent exercice, pratiqué de surcroît dans la convivialité.

Soucieuse de communiquer avec un public fidèle, la Cantate a créé, en 2013, un site internet : www.cantateargenton.fr



La Cantate : le chant dans la convivialité depuis 20 ans !

Pour un anniversaire exceptionnel, les équipes de la Cantate ont conçu un spectacle inédit de cabaret, les 19 et 20 décembre, avec des chants et de la musique bien sûr, mais aussi du théâtre, de la magie, des danses et du french cancan.

Pour mener à bien leur ambitieux projet, les organisateurs ont reçu de la part des entreprises, des commerçants et des institutionnels, un soutien bienveillant. Grand merci à eux, et à la ville d'Argenton !

Parrainage : La Cantate soutient l'association Rêve d'Enfant - 36, le Pêchereau.

Contact : Cantate du Pays d'Argenton : Président J.-P. Boutin (02 54 24 36 35).

> histoire locale

Les moulins et « écluses », un patrimoine argentonnois

La rivière Creuse dans la traversée d'Argenton a de tout temps rythmé la vie de ses habitants. Le fil de son eau entraînait les roues des moulins construits sur ses rives. Une énergie indispensable pour écraser les grains et ravitailler la population argentonnoise, pour broyer les écorces de chêne et produire le tan, servant au tannage des peaux. La roue du moulin pouvait actionner des mécaniques pour carder, filer la laine et fouler les draps. Ces activités ne sont plus que souvenirs mais les bâtiments des moulins d'Argenton subsistent pour la plupart aux emplacements qui avaient été soigneusement choisis sur les rives dès les XIII^e et XIV^e siècles. Ils ont seulement subi des transformations depuis leur construction pour s'adapter à des mécaniques nouvelles et améliorer leur rendement.

Nos moulins et leurs digues (écluses pour nous) modèlent toujours le paysage de notre ville. On a oublié leur importance et la place qu'ils occupaient dans l'économie locale, mais leur



Le moulin de Bord au début du XX^e siècle

présence enchante nombre de touristes et habitants en promenade sur les bords de Creuse.

En suivant le cours de la rivière de l'amont vers l'aval nous avons le moulin de **Vavre** rive droite, puis celui du **Rabois** avec sa magnifique écluse en diagonale toujours très utile aux pêcheurs. Reconstitué en 1936 (moulin à blé, à tan), dernier moulin en exercice, il a fermé en 1997 avant de devenir en 2004 la « Maison des arts ».

En amont du vieux pont, le moulin de **Bord** à l'architecture tellement appréciée des peintres et des photographes partage son écluse en éperon avec celui de la **Varenne ou de la ville Haute** rive gauche, arrêté en 1991 et seul moulin à conserver sa roue en état.

En aval, les moulins de **Saint Etienne** (rive droite) et de **Naillac** (rive gauche, aujourd'hui disparu) partageaient une même écluse. Celui de Saint Etienne fut en 1922 la plus importante minoterie de la ville et la 3^e du département, travaillant jour et nuit. Arrêté dans les années soixante, il est devenu un lieu d'hébergement.

Ceux des **Chambons du Roc** et du **Pally** ont été transformés en habitation mais leurs écluses animent toujours la rivière. Malgré les crues dévastatrices de la Creuse, ces moulins se sont toujours relevés plus forts et plus importants !

Nous entretenons une relation d'affection avec ce patrimoine transmis de génération en génération. Les moulins et leurs écluses participent au charme et au cachet de notre ville. La conservation et l'entretien de ce patrimoine sont une préoccupation de la municipalité et font l'objet d'une attention particulière.